



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Procuration : 3
Convocation du Conseil Municipal en date du 07.02.2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 20 février

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Nadine ABAZIOU qui a donné pouvoir à Laurence CLAISSE, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Karine BLEAS et Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Ronan LUNVEN.

Secrétaire de séance : Philippe DELAPORTE

N° D_2025-02-20-10

Objet : COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT KERVIGNOUNEN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire M57 ;
Vu l'avis favorable de la commission en date du 6 février 2025 ;

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Comptable a établi le bilan et le compte de gestion du budget annexe lotissement Kervignounen de la Commune pour 2024.

Le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024, est arrêté :

- ✓ En recettes budgétaires à la somme de 94 952,19 €,
 - ✓ En dépenses budgétaires à la somme de 52 738,23 €.
- Il dégage donc un excédent réalisé de 42 213,96 € au titre de l'exercice 2024 soit
- ✓ 10 524,27 € en déficit de fonctionnement,
 - ✓ 52 738,23 € en excédent d'investissement.

Ce résultat budgétaire, cumulé aux excédents reportés à la clôture de l'exercice 2023 qui s'établissaient à 58 261,77 € en investissement et 16 611,91 € en fonctionnement, aboutit à un excédent global de clôture pour 2024 de 117 087,64 €, se ventilant ainsi :

- ✓ 111 000,00 € d'excédent en section d'investissement,
- ✓ 6 087,64 € d'excédent en section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20250304-2025022010-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2024 dressé par le comptable public.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 20 février 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE

